

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA TROIS CENT CINQUIÈME RÉUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 30 OCTOBRE 2006

- * 305-CA-4496 concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006
- * 305-CA-4497 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2005-2006
- * 305-CA-4498 concernant la modification au plan des effectifs en date du 30 octobre 2006
- * 305-CA-4499 concernant la nomination d'un membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (**Marlène Thonnard**)
- * 305-CA-4500 concernant la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008
- * 305-CA-4501 concernant la politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008
- * 305-CA-4502 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008
- * 305-CA-4503 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur **Jules LeBel** au Département d'informatique et d'ingénierie
- * 305-CA-4504 concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame **Marthe Deschesnes** au Département de psychoéducation et de psychologie
- * 305-CA-4505 concernant la nomination du directeur du Module des sciences de l'administration (**Daniel Pelletier**)
- * 305-CA-4506 concernant le Programme de vérification 2006-2007
- * 305-CA-4507 concernant l'acquisition d'un réseau de stockage de données (SAN) et de serveurs
- * 305-CA-4508 concernant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec (**Antoine Shaneen**)
- * 305-CA-4509 concernant l'engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais (**Luc Maurice**)
- * 305-CA-4510 concernant le campus de l'UQO à Saint-Jérôme - cession de terrains de la Ville de Saint-Jérôme

Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65).